

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ORCHIES
COMMUNE
BEUVRY LA FORET

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

MODIFICATIF

Le Maire de la commune de BEUVRY LA FORET,
Vu le code de la route et notamment les articles R44 et R225,
Vu les articles L 131.2, 131.3, L131.4 et 184.13 du code des Collectivités territoriales,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7.6.77,
Considérant qu'il lui appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité
et de la commodité du passage sur les voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1 : Annule et remplace l'arrêté portant sur le même objet en date du 28/06/2022

ARTICLE 2 : Pour permettre le bon déroulement des festivités du 14 juillet,

DEFILE OFFICIEL

la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits le
14 juillet 2022 de 10 h 30 à 12 h 00.

- Dans la partie de la rue Albert Ricquier comprise entre la rue Jean Cerisier et la rue de la Résistance.

FESTIVITES

la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits le
14 juillet 2022 de 10 h 00 à 20 h 00.

- Dans la partie de la rue Albert Ricquier comprise entre la rue de l'Ancienne Poste et la rue de la Résistance.
- L'accès de part la rue St Martin au parking médical sera fermé

ARTICLE 3 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les parkings de la
"maison médicale" et de "la place du marché" (y compris sous la halle) le 14
juillet 2022 de 00 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 4 : La circulation sera déviée par :

- la rue Saint Martin dans le sens Orchies Saint-Amand
- les rues de l'Ancienne Poste et de la Résistance dans le sens Saint-Amand Orchies.

ARTICLE 5 : Une signalisation adaptée sera apposée pour permettre l'application des
présentes dispositions.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie d'ORCHIES
- Monsieur le Chef de centre de secours d'ORCHIES
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Douai à CANTIN (59169)

En Mairie, le 7 juillet
Le Maire,
Thierry BRIDAULT

